

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

**Année 2024  
Séance du 15 octobre 2024**

**N°26**

**Objet : Attribution d'une  
subvention au titre de l'année  
2024 à l'association l'Atelier  
Partagé dans le cadre de son  
activité de ressourcerie et de  
prévention des déchets**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le huit du mois d'octobre 2024, s'est réuni au Palais des Congrès de DIGNE-LES-BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Est nommé secrétaire de séance : Patrick VIVOS**

### **Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne (à partir du rapport n°5), ARENA Antoine (jusqu'au rapport n°27), AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BELMONTE Sylvie, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles, COCHET Brigitte, COMTE Jean-Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 35), OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SERY Marie José, SEVENIER Jean, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas (à partir du rapport n°5), VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

### **Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à MANENT Michel  
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à GRANOUX Nellie

### **Etaient représentés :**

BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René  
BONNAFOUX Jeanine a donné pouvoir à DOMINICI Pascale  
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas (à partir du rapport n° 5)  
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à ACCIAI Bruno  
GONCALVES Gilles a donné pouvoir à PEREIRA Georges  
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MOULARD Damien a donné pouvoir à SERY Marie-José  
PIERI Bernard a donné pouvoir à KUHN Francis  
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
SOLTANI Boulares a donné pouvoir à BLANC Michel  
TOUSSAINT Carole a donné pouvoir à BONDIL Marc

### **Etaient excusés :**

AUZET Guy, BALIQUE François, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, BOGHOSSIAN Alex, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, ISOARD Christian, LAQUET Laura, PAUL Gilles, REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

-----  
**Le quorum est atteint.**

REÇU EN PREFECTURE

le 04/11/2024

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur VILLARD René, rapporteur, expose ce qui suit :**

Vu l'article 4 de la directive européenne 2008/98/CE du 19 novembre 2008, relative au renforcement des dispositions en matière de prévention des déchets ;

Vu l'article L2224-13 du code général des collectivités territoriales, relatif à la compétence de collecte et traitement des déchets ;

Vu la délibération du conseil d'Agglomération n°35 en date du 28 février 2020, sur le soutien financier à l'association de l'Atelier Partagé au titre de leur année de lancement d'activité en 2020 ;

Vu la délibération du conseil d'Agglomération n°39 du 07 décembre 2022 sur l'adoption de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2021-2027, dans lequel l'axe 5 de ce plan vise à promouvoir et assurer un maillage du territoire en solution de proximité pour les habitants pour réparer, réemployer ou réutiliser leurs objets ;

Vu la délibération du conseil d'Agglomération n°35 en date du 6 avril 2023, sur le soutien financier à l'association l'Atelier Partagé au titre de leurs années d'activité 2021 et 2022 ;

Vu le courrier du 16 Septembre 2024, par l'association l'Atelier Partagé, de demande de subvention avec PAA ;

L'Atelier Partagé est une association de partage de savoir-faire, actrice du ré-emploi solidaire. Elle est adhérente au Réseau National des Ressourceries et Recycleries.

Considérant l'intérêt local que représentent les activités de la ressourcerie de l'Atelier Partagé, de collecte à la demande d'objets et de mobiliers chez les particuliers et professionnels, de vente de produits réparés, réemployés, ainsi que de sensibilisation des habitants du territoire en matière de réparation, de réemploi et de prévention des déchets, il est proposé l'attribution d'une subvention pour l'année 2024.

Il convient de rappeler que l'étude financée par PAA en 2019 a mis en exergue la nécessité d'un soutien du porteur de projet les 5 premières années sans lequel le modèle économique pour le lancement de leur activité n'est pas assuré. En effet, à la différence de la Ressourcerie de Haute Provence (RHP), l'Atelier Partagé n'est pas une association d'insertion. Leur financement s'appuie sur les produits de revente de la ressourcerie, les dons, les contributions de ses adhérents et les subventions.

Pour mémoire, deux subventions ont déjà été attribuées à l'association, la première de 15 000€ en 2020 en vue d'un soutien à la création de la ressourcerie (soutien à l'investissement) (délibération n°35 du 28/02/2020), et la seconde de 20 144€ en 2023, au titre des années 2021 et 2022 (soutien à la collecte, valorisation réemployée et sensibilisation) (délibération n°35 du 06/04/2023).

Il apparaît que les activités de l'Atelier Partagé constituent un projet pertinent au travers des champs complémentaires suivants :

- préservation de la nature par la réduction des déchets en diminuant les dépôts de près de 90 tonnes par an ;
- un espace social et solidaire, car il favorise l'accès à des bien 2024-1144 privilégiés et les échanges entre usagers ;
- une action pour le développement économique, car il permet de créer des emplois : 9 aujourd'hui, et près de 12 à terme.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/11/2024

Application agréée E-legalite.com

De surcroît, le rapport montre qu'il y a une attente importante des habitants pour ce type de structure. L'ensemble de ces points sont confirmés par les bilans transmis par l'association.

Sur le plan purement économique, les coûts évités par l'activité de la ressourcerie sont réels, même si PAA dispose déjà de partenariats réglementaires avec des éco-organismes qui traitent nos déchets de déchèterie. À titre d'information et afin de mesurer l'impact potentiel des actions de prévention des déchets, tenant compte des recettes liées aux partenariats avec les éco-organismes, les 107 tonnes collectées par l'Atelier Partagé en 2023 (18% DEEE, 24% de mobiliers et 58% de tout-venant) ont permis d'induire une économie de près de 12 000€ au contribuable entre la collecte et le traitement.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 14 000€.

Considérant l'obligation réglementaire liée à la compétence de prévention et de gestion des déchets d'encourager le réemploi et le recyclage des déchets ;

Considérant les actions essentielles de l'Atelier Partagé favorisant le réemploi sur notre territoire, et impliquant une diminution de la quantité de déchets collectés ou en déchèterie sur le bassin dignois ;

Considérant la nécessité d'un soutien pérenne du porteur de projet, mis en exergue dans les résultats de l'étude de faisabilité, sans lequel le modèle économique de la ressourcerie n'est pas assuré.

Il vous est proposé :

- D'approuver le versement d'une subvention en 2024 de 14 000€ au profit de l'association l'Atelier Partagé ;
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à engager toutes les démarches et à signer tout document afférent à cette décision.

#### LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Patrick VIVOS

PUBLIE LE :

05 NOV. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 04/11/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 04/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20241015-26\_15102024